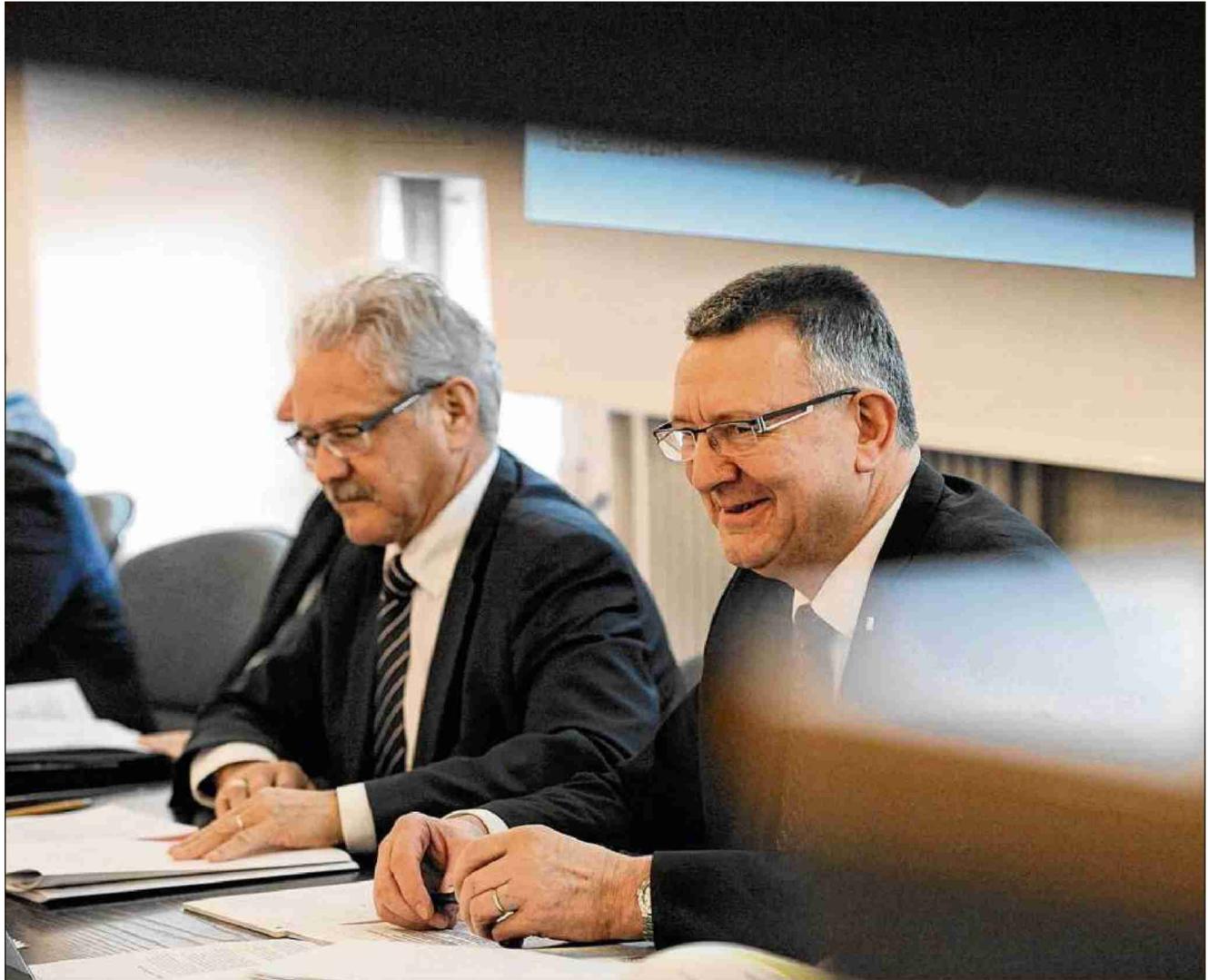

Date: 16.12.2014

LA LIBERTÉ

QUOTIDIEN ROMAND ÉDITÉ À FRIBOURG

Fribourg s'aligne sur son voisin vaudois

FISCALITÉ • *Abolition des statuts fiscaux spéciaux oblige, le Conseil d'Etat imposera toutes les entreprises au même taux de 13,72%. Tant le canton que les communes doivent s'attendre à un recul des recettes fiscales.*



Le président du gouvernement Beat Vonlanthen (à g.) et le grand argentier Georges Godel avaient le sourire. CORINNE AEBERHARD

PATRICK PUGIN

Le taux d'imposition du bénéfice des entreprises installées en terre fribourgeoise glissera de 19,63 à 13,72%. Le Conseil d'Etat a dévoilé hier ce taux, attendu par les milieux économiques et politiques depuis des mois. Et c'est in corpore que les ministres se sont présentés devant la presse. Un signal fort: «Pour montrer que le gouvernement fait une proposition unanime en faveur de la compétitivité et de l'attractivité de la place économique fribourgeoise», a résumé Beat Vonlanthen. Et le président de l'exécutif cantonal de poursuivre: «Cette décision vise à améliorer la prospérité du canton, pour le bien de tous.»

Selon les projections, cet allègement de la fiscalité – dont l'entrée en vigueur est annoncée pour 2019 – coûtera 39 millions de francs au canton et 42 mio aux communes. Les prestations ne seront pas touchées, assure le directeur des Finances Georges Godel. Comment espère-t-il compenser ces pertes? «En dynamisant l'économie fribourgeoise!»

Saisir la chance

Car la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III, voir encadré) – dans laquelle s'inscrit cette mesure – «constitue une chance pour la Suisse», assure Beat Vonlanthen, faisant siens les mots de la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. «Et Fribourg a la ferme volonté de saisir cette chance», martèle le président d'un gouvernement qui n'entend pas regarder passer le train de la réforme. L'enjeu est trop important.

Car à Fribourg, plus de 1700 sociétés bénéficient d'un statut fiscal spécial. Elles offrent quelque 3000 emplois et pèsent 30 millions de francs d'impôts directs, et 10 mio d'impôts indirects à tra-

vers les personnes physiques. Sans compter les répercussions sur la construction, les services, la consommation... «Si nous ne faisons rien, ces entreprises disparaîtront de notre paysage économique», affirme Georges Godel.

La nécessité d'agir

Pour l'argentier, il était donc nécessaire d'agir. Et le gouvernement, en arrêtant ce taux à 13,72% pour toutes les entreprises, «assume ses responsabilités». A ce tarif-là, la plupart des sociétés concernées ne quitteront pas Fribourg, estime le directeur des Finances. «L'important, pour elles, c'est la vision de l'Etat à moyen et long terme», dit-il.

Pour créer de l'emploi

L'important, pour le Conseil d'Etat, est de rester compétitif par rapport aux autres cantons de Suisse occidentale (voir la carte). Car dans ce Fribourg qui n'en finit pas de gagner en population, il convient de favoriser la création d'emplois pour éviter de n'être que le dortoir des voisins, vaudois et bernois en particulier.

Le gouvernement espère donc que la réduction du taux d'imposition favorisera l'implantation de nouvelles entreprises – si possible à forte valeur ajoutée – qui contribueront à enrichir le canton: «Il faut investir aujourd'hui pour créer des rentrées fiscales demain», estime le président Beat Vonlanthen. Qui rappelle la contribution croissante des personnes morales au budget de l'Etat: elle a crû de 82% en 12 ans, pour peser aujourd'hui 193 millions de francs (5,8% du budget 2015).

«Cette croissance doit être soutenue, elle doit être renforcée. C'est le but de notre réforme», soutient Beat Vonlanthen. Qui en

fait le pari: «Un taux attractif générera de la croissance économique, de nouveaux emplois et de nouveaux revenus fiscaux.»

Accompagner la réforme

Les entreprises actuellement imposées à 19,63% verront quant à elles leur note allégée d'une centaine de millions de francs. «Il est logique de leur faire payer quelque chose», considère Georges Godel. Aussi des mesures d'accompagnement sont-elles prévues: des pistes, dans les domaines de la formation professionnelle et des structures d'accueil extrafamiliales, ont été évoquées avec le patronat, disposé à entrer en matière. Un groupe de travail doit maintenant formuler des propositions concrètes. I

La suppression de niches fiscales

La RIE III consacre l'abolition des statuts fiscaux cantonaux. Cette réforme est la réponse aux critiques de l'Union européenne et de l'OCDE, qui exigent la suppression d'outils qui, selon elles, faussent la concurrence. Exit, donc, les régimes d'imposition spéciaux pour les holdings, les sociétés mixtes et domiciliées qui, sous prétexte qu'elles n'exercent pas ou peu d'activités commerciales en Suisse, profitent d'avantages fiscaux.

Pour accompagner la suppression de ces niches, la Confédération va accorder une compensation annuelle d'un milliard de francs aux cantons. Pour Fribourg, la manne se montera à 24,1 millions de francs. Mais la conférence des directeurs des Finances a demandé à Berne de revoir sa copie à la hausse. Autre écueil: cette compensation s'étalerait sur quatre ans. Sur les bords de la Sarine, on préférerait instaurer le nouveau taux dès la première année. Enfin, le système péréquatif sera ajusté et Fribourg se verra accorder une contribution supplémentaire de 79,6 millions de francs pour sept ans. PP

COMMENTAIRE

La quadrature du cercle

FRANÇOIS MAURON

Si le Conseil d'Etat a tenu à venir hier in corpore devant la presse pour défendre collégialement cette décision hautement stratégique de baisser de manière tangible le taux cantonal d'imposition du bénéfice des entreprises, ce dossier reste avant tout celui du grand argentier Georges Godel, qui, depuis deux ans, s'emploie à résoudre la quadrature du cercle. Libéral dans l'âme, le démocrate-chrétien, lorsqu'il siégeait encore au Grand Conseil, était naturellement favorable à une fiscalité attractive. Devenu ministre des Finances, il s'est retrouvé à devoir gérer un trésor public où les charges prennent l'ascenseur en raison notamment de l'explosion démographique du canton. Du coup, on l'a senti moins pressé de vouloir diminuer les impôts, d'autant moins qu'il a été contraint de mettre sur pied des mesures d'économies touchant les services de l'Etat. Après avoir joué la montre, Georges Godel a toutefois fini par sortir du bois. Il

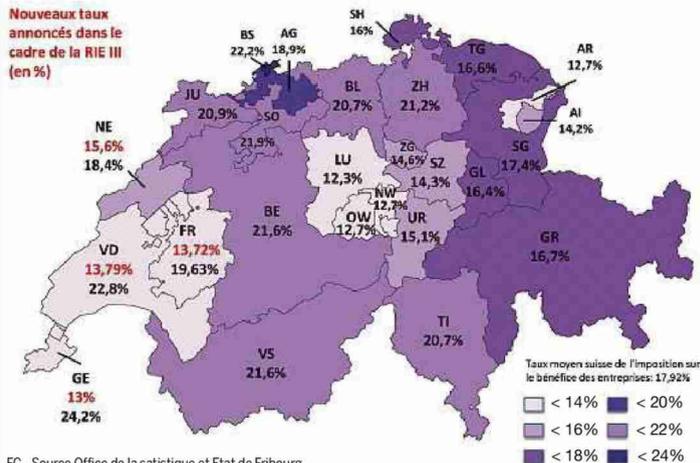
n'avait pas le choix. Le contexte international – et national – oblige Fribourg à réformer sa fiscalité des entreprises. Si le canton veut rester compétitif, il est obligé de baisser ses impôts sur les personnes morales. En choisissant un taux de 13,72%, Fribourg se met au niveau du canton de Vaud. C'est de bonne guerre, mais cela ne lui octroie aucun avantage décisif dans la compétition intercantonale pour attirer de nouvelles sociétés – qui se font rares sur le sol fribourgeois. D'autant moins que le Conseil d'Etat, plus prudent que jamais, avance à reculons, articulant l'horizon 2019 pour mettre en œuvre cette réforme.

Et pour cause. Le gouvernement cantonal sait qu'en parallèle, il s'agira de combler le manque à gagner de 80 millions de francs qui va affecter les comptes de l'Etat et des communes. Il dit miser sur son taux attractif d'imposition pour favoriser les implantations d'entreprises et donc les nouvelles rentrées fiscales. Mais encore faudra-t-il des terrains disponibles en suffisance pour accueillir celles qui frapperont à la porte. Actuellement, c'est loin d'être le cas.

LES PARTIS, L'ÉCONOMIE ET LES COMMUNES S'EXPRIMENT

TAUX D'IMPOSITION DES ENTREPRISES

Nouveaux taux
annoncés dans le
cadre de la RIE III
(en %)



FC - Source Office de la statistique et Etat de Fribourg

Différents organes ont réagi hier par voie de communiqué à l'annonce de l'Etat.

Le Parti libéral-radical fribourgeois «salue un taux attractif et raisonnable se situant dans la moyenne romande». Selon lui, il «tient compte de la concurrence intercantonale et internationale tout en restant financièrement supportable».

La Chambre de commerce et d'industrie Fribourg (CCIF) regrette le choix du Conseil d'Etat. Selon elle, seul un taux inférieur à 13% aurait permis à Fribourg de rester compétitif. La CCIF déplore en outre que le gouvernement veuille attendre 2019 pour la mise en œuvre de la réforme.

Pour le Parti socialiste, «proposer un taux si bas laisse songeur alors que des mesures structurelles et d'économies pénalisent

encore fortement les employés de l'Etat». Le PSF s'inquiète en outre «de voir la diminution des rentrées fiscales retomber sur les personnes physiques».

«Le Syndicat des services publics est très inquiet. Les conséquences de ce nou-

veau taux d'imposition affecteront d'une part le fonctionnement du service public, et auront d'autre part un impact sur les personnes les plus démunies de la société», analyse Pierre Duffour, président du SSP Région Fribourg.

L'Association des communes, par la voix de sa présidente Nadia Savary, constate: «Cette réforme aura un impact négatif pour nous. Certaines gagneront, d'autres perdront beaucoup»: Cela pourrait remettre en cause la péréquation financière intercommunale, estime-t-elle. FM/CAG/PP